



Procès-verbal de la réunion du conseil
Le 10 juin 2026 à 9 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 10 juin 2026.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :
Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-343
conseillère Normandeau
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 10 juin 2026 soit adopté tel qu'il a été distribué et amendé pour ajouter une mise à jour sur le programme PCEP.
ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-344
conseiller Eros
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 mai 2026 soit adopté tel que distribué.
ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2026-345

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20260170 à 20260178 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202600539 à 202600589 (inclusivement) pour la somme de 292 413,12 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

États financiers

2026-346

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant en mai 2026 soient approuvés et adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

Taxes supplémentaires du printemps 2026

2026-347

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE l'article 326 de la *Loi sur les municipalités* prévoit la correction des rôles de perception municipaux et l'imposition de taxes supplémentaires sur les propriétés dont l'évaluation a changé;

ATTENDU QUE le Service d'évaluation MB a fourni à la direction une liste de propriétés qui nécessitent des ajustements, soit par addition, soit par soustraction aux évaluations existantes;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la direction à préparer les ajustements nécessaires et les avis d'imposition supplémentaires pour les années d'imposition 2025 et 2026, conformément à la liste fournie par le Service d'évaluation du Manitoba en date du 8 mai 2026, pour un montant approximatif de 24 763,43 \$ de taxes ajoutées et de 12 241,28 \$ de taxes annulées.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Réunion du district Est de l'AMM - 9 juin 2026

AFFAIRES EN COURS - aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Réunion du comité du District urbain local de Richer - 3 juin 2026

2026-348

conseiller Stolwyk

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du D. U. L. de Richer du 3 juin 2026 soit reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

AUDIENCES - 10 h

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

DÉLÉGATION - 10 h 30

Reporté à l'heure prévue pour les délégations.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES - aucun.

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2026-05 - Arrêté sur les cadres désignés - première lecture

2026-349

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2026-05, visant à attribuer le statut de cadre désigné à divers postes, fasse l'objet d'une première lecture.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Accueil Kateri Centre - invitation à l'assemblée générale annuelle

Reçu à titre d'information.

Lettre conjointe au ministre - Division scolaire Rivière Seine

2026-350

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le projet de complexe scolaire de Sainte-Anne vise à répondre aux besoins éducatifs des élèves actuels et futurs, des familles et de la communauté en pleine croissance de Sainte-Anne;

ATTENDU QU'une lettre conjointe a été rédigée à l'intention de l'honorable ministre Schmidt afin de solliciter un entretien en personne pour discuter du calendrier du projet, des étapes clés prévues et de la date prévue pour le coup d'envoi des travaux;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le conseil approuve la correspondance adressée au ministre Schmidt concernant l'état d'avancement et les progrès du projet de complexe scolaire de Sainte-Anne;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil autorise le préfet à signer la lettre conjointe au nom de la M. R. de Sainte-Anne.

ADOPTÉE

Mise à jour de la politique municipale relative aux pouvoirs de dépense

2026-351

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la Politique n° 20-Admin relative aux pouvoirs de dépense de la municipalité, habilitant le DG, les cadres désignés et le personnel mentionné à effectuer des achats sous réserve des modalités et conditions qui y sont énoncées.

ADOPTÉE

Photocopieuse

2026-352

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le contrat actuel de la municipalité avec Xerox doit expirer en juillet 2026;

ATTENDU QUE la direction a obtenu et examiné des propositions pour la fourniture et la maintenance d'une nouvelle photocopieuse;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la municipalité à conclure avec Kyocera Canada un contrat de soixante (60) mois (5 ans) portant sur la fourniture, l'entretien et l'assistance technique d'une photocopieuse, pour un coût ne dépassant pas les tarifs de location contractuels de 200,00 \$ par mois (auxquels s'ajoutent les consommables et les finitions nécessaires), plus les taxes applicables, conformément aux conditions générales présentées;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le DG et le responsable des finances sont par la présente autorisés à conclure et à exécuter tous les accords nécessaires à la réalisation de la transaction au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

N° de lotissement 4175-26-9255 - Ashley Penner

2026-353

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE le conseil a examiné le dossier de lotissement n° 4175-26-9255 visant à diviser une propriété existante de 138 acres, située à la partie ¼ SE 36-8-7 EMP, en deux (2) lots destinés à des fermes de loisir de 10 acres chacun, le lot résiduel (118 acres) devant être conservé à des fins agricoles, au sein d'une zone « AM » Agricole à Usage Mixte;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le dossier de lotissement n° 4175-26-9255, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur fournisse un plan de drainage élaboré par un ingénieur, conforme aux normes municipales et jugé satisfaisant par la municipalité.
2. Que toutes les servitudes de drainage requises soient fournies à la municipalité sous une forme jugée satisfaisante par le conseiller juridique municipal et soient inscrites au rôle lorsque cela est nécessaire.
3. Que le propriétaire conclue avec la municipalité une entente de mise en valeur traitant, entre autres, des rapports géotechniques requis pour toute future mise en valeur résidentielle dans la zone prévue, de la mise en place des services municipaux, des exigences en matière de drainage et de toute autre question jugée nécessaire par la municipalité.
4. Que le demandeur fournisse des copies électroniques et papier du plan de lotissement, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba, à la satisfaction de la municipalité et du Bureau des titres fonciers du Manitoba.
5. Que les droits administratifs de lotissement de 375,00 \$ soient payés conformément à l'Arrêté n° 21-2023.
6. Qu'un prélèvement de 3 000,00 \$ par parcelle créée soit payé, soit un total de 6 000,00 \$.
7. Que tous les documents techniques et/ou juridiques liés à ce lotissement puissent être soumis à l'examen de l'ingénieur municipal et/ou de l'avocat municipal.
8. Que tous les frais engagés par la municipalité dans le cadre de ce lotissement, notamment les frais d'ingénierie, juridiques, d'urbanisme, d'enregistrement et d'examen, soient à la charge du demandeur.
9. Que, dans le cas où un accès est proposé à partir de la route 42E, le demandeur soit responsable de tous les coûts liés à la mise aux normes de la bande routière municipale non entretenue, depuis l'extrémité de la portion actuellement entretenue de la route 42E jusqu'à l'allée d'accès la plus éloignée proposée, y compris les travaux de drainage, les ponceaux, les franchissements de cours d'eau, la construction routière, les études d'ingénierie et les travaux connexes nécessaires, conformément aux normes municipales et à la satisfaction de la municipalité.
10. Que tout accès proposé depuis le territoire de la M. R. de Taché soit soumis à l'examen et à l'acceptation de la municipalité, y compris la consultation du service des pompiers et du service des travaux publics concernant les exigences en matière d'accès d'urgence. Le demandeur sera également tenu de conclure avec la municipalité une convention d'accès routier et d'entretien, sous une forme jugée satisfaisante par le conseiller juridique de la municipalité, précisant les responsabilités en matière de construction, de mise à niveau, d'exploitation, de réparation, de déneigement et d'entretien courant de la voie d'accès. Tous les coûts liés à la voie d'accès relèveront de la seule responsabilité du ou des propriétaires fonciers, et la municipalité n'aura aucune obligation ni responsabilité quant à la construction, à l'entretien, à la réparation, au déneigement ou à la modernisation future de la voie d'accès. La voie d'accès doit être entretenue en permanence selon des normes jugées satisfaisantes par la municipalité et de manière à garantir un accès sûr et fiable aux véhicules d'urgence.

11. Tout débroussaillage lié au projet d'aménagement doit avoir lieu en dehors de la période de nidification des oiseaux, comprise entre le 15 avril et le 31 août, conformément aux recommandations de la Direction de la faune.

ADOPTÉE

M. R. de Hanover - modification de l'arrêté sur le zonage - Arrêté n° 2609-26 - Blumenort
Reçu à titre d'information.

37128, chemin Dawson - demande d'exemption

2026-354

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

ATTENDU QU'un ordre d'arrêt des travaux a été donné concernant le 37128, chemin Dawson, jusqu'à ce que les permis requis pour l'exploitation de la scierie soient délivrés;

ATTENDU QUE le propriétaire demande au conseil une exemption à cet ordre afin de permettre le traitement et l'enlèvement des matériaux se trouvant actuellement sur le site;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve cette demande visant à autoriser temporairement le traitement du bois d'œuvre se trouvant actuellement sur les propriétés situées aux 37128 et 37136, chemin Dawson, dans une zone Résidentielle Rurale, aux conditions suivantes :

1. Aucun nouveau matériau ne peut être apporté sur la propriété;
2. La transformation ne peut avoir lieu que les jours ouvrables, entre 8 h et 17 h;
3. La transformation n'est pas autorisée les jours fériés;
4. La présente exemption temporaire expirera à 16 h le vendredi 24 juillet 2026.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2026-355

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 8 points suivants, soit adopté tel que distribué :

Plan d'urgence annuel - approbation provinciale

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

conseiller Randy Eros - association des résidents de Paradise Village

Comité municipal régional d'Eastman (CMRE)

District hydrographique Rouge Nord-Est

divers articles de presse et bulletins

Province du Manitoba - divers bulletins médias

ADOPTÉE

HUIS CLOS - Aucun.

Programme Citoyens en patrouille - mise à jour

Reçu à titre d'information.

Le conseil s'est retiré de 9 h 30 à 10 h.

AUDIENCES - 10 h

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 10 juin 2026.

Arrêté n° 01-2026 et Arrêté n° 02-2026 – modification du plan de mise en valeur et modification de l'arrêté sur le zonage – Shirley Heibert

2026-356

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende la présente séance ordinaire et tienne une audience publique afin d'examiner :

1. l'Arrêté n° 01-2026, visant à reclasser le terrain généralement décrit comme la partie 1/2 O 5-7-7-EMP, soit la partie du lot 2, plan 68088 BTFW, de la zone Agricole à usage mixte à la zone Résidentielle Rurale; et
2. l'Arrêté n° 02-2026, visant à reclasser ce même terrain de la zone Agricole à usage mixte à la zone Résidentielle Rurale;

à 10 h 01.

ADOPTÉE

La demanderesse, Shirley Heibert, a fait une présentation virtuelle en faveur de la proposition.

Allison Driedger, de Bluestem Developments, s'est exprimée en faveur du projet.

À 10 h 03, le conseiller Pat Stolwyk a quitté la réunion.

Des commentaires émanant des ministères provinciaux ont été reçus. Le service d'urbanisme a indiqué que le plan de mise en valeur proposé et les modifications à l'arrêté sur le zonage sont globalement conformes aux politiques provinciales d'aménagement du territoire et au plan de mise en valeur de la M. R. de Sainte-Anne. Aucune objection n'a été reçue de la part des organismes provinciaux. Le ministère de l'Agriculture du Manitoba et la Direction des permis de drainage et des droits d'eau ont fourni des commentaires à l'intention du conseil.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - Arrêté n° 01-2026 et Arrêté n° 02-2026 - modification du plan de mise en valeur et modification de l'arrêté sur le zonage – Shirley Heibert

2026-357

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'audience relative à l'Arrêté n° 01-25 et à l'Arrêté n° 2026-25 soit close et que cette réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 08.

ADOPTÉE

Usage conditionnel n° 10-26 - extension d'une exploitation d'élevage existante (porcs) - John Dueck

2026-358

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende la présente séance ordinaire et passe à l'audience publique concernant la demande d'usage conditionnel n° 10-26 visant à autoriser l'extension d'une exploitation d'élevage existante (porcs) de 156 à 299 unités animales, située au 46087, route 32E, NO 28-8-6E, dans une zone Agricole, à 10 h 08.

ADOPTÉE

Le demandeur, John Dueck, n'était pas présent.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucune objection à la demande proposée.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - usage conditionnel n° 06 – extension d'une exploitation d'élevage existante – John Dueck

2026-359

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 10-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 09.

ADOPTÉE

À 10 h 10, le conseiller Patrick Stolwyk a rejoint la réunion.

Usage conditionnel n° 11-26 - logement accessoire individuel - Stewart

2026-360

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende la présente séance ordinaire et passe à l'audience publique concernant l'ordre d'usage conditionnel n° 11-26 visant à autoriser l'installation d'une maison préfabriquée d'occasion destinée à servir de logement accessoire individuel au 40084A, route 38E, SE 29-7-7EMP, à 10 h 09.

ADOPTÉE

La demanderesse, Clarissa Stewart, a fait une présentation en faveur de la proposition.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucune objection à la demande proposée.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - usage conditionnel n° 11-26 - logement accessoire individuel - Stewart

2026-361

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 11-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 11.

ADOPTÉE

DÉCISIONS DÉCOULANT DES AUDIENCES

Décision découlant de l'audience - usage conditionnel n° 10-26 – extension d'une exploitation d'élevage existante (porcs) – John Dueck

2026-362

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue concernant l'ordre d'usage conditionnel n° 10-26 visant à autoriser l'extension d'une exploitation d'élevage existante (porcs) de 156 à 299 unités animales, située au 46087, route 32E, NO 28-8-6E, dans une zone Agricole;

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre d'usage conditionnel n° 10-26 soit approuvée sous réserve des conditions suivantes :

1. Que la mise en valeur soit réalisée conformément au plan de site et aux documents justificatifs joints à la demande, à la satisfaction du conseil et/ou de la province ou de toute autre autorité compétente, et que toute extension ou modification future de l'usage nécessite une nouvelle approbation du conseil.
2. Que toutes les exploitations d'élevage se conforment à la réglementation provinciale applicable, y compris les exigences en matière de gestion des déjections.

3. Que le demandeur soit responsable de l'obtention de tous les permis et autorisations requis auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales avant le début des travaux de mise en valeur.

ADOPTÉE

Décision découlant de l'audience - usage conditionnel n° 11-26 - logement accessoire individuel - Stewart

2026-363

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue concernant l'ordre d'usage conditionnel n° 10-26 visant à autoriser l'installation d'une maison préfabriquée d'occasion destinée à servir de logement accessoire individuel au 40084A, route 38E, SE 29-7-7EMP

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre d'usage conditionnel n° 11-26 soit approuvée sous réserve des conditions suivantes :

1. Le demandeur est responsable d'obtenir toutes les approbations ou autorisations requises auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales.
2. Le demandeur est responsable de s'assurer que le logement accessoire est situé et conçu avec une allée permettant un accès raisonnable aux véhicules et services d'urgence.

ADOPTÉE

ARRÊTÉS (suite)

Arrêté n° 01-2026 - modification du plan de mise en valeur - Shirley Heibert - deuxièm^e lecture

2026-364

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

ATTENDU QU'une audience publique a été organisée concernant l'Arrêté n° 01-2026 relatif au plan de mise en valeur, visant à reclasser le terrain généralement décrit comme la partie 1/2 O 5-7-7-EMP, correspondant à la partie du lot n° 2 du plan 68088 BTFW, de la zone Agricole à usage mixte à la zone Résidentielle Rurale;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à la deuxième lecture de l'Arrêté n° 01-2026 sur le plan de mise en valeur.

ADOPTÉE

Arrêté n° 02-2026 - modification de l'arrêté sur le zonage - Shirley Heibert - deuxièm^e lecture

2026-365

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

ATTENDU QU'une audience publique a été organisée concernant l'Arrêté n° 02-2026 sur le zonage, visant à reclasser le terrain généralement décrit comme la partie 1/2 O 5-7-7-EMP, correspondant à la partie du lot n° 2 du plan 68088 BTFW, de la zone Agricole à usage mixte à la zone Résidentielle Rurale;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à la deuxième lecture de l'Arrêté n° 02-2026 sur le zonage.

ADOPTÉE

À 10 h 15, le conseil suspend sa séance jusqu'à 10 h 25.

DÉLÉGATION(S)

À 10 h 25, René Coulombe, du service d'évaluation de Steinbach, a fait un exposé devant le conseil concernant les répercussions fiscales de la réévaluation générale de 2027.

À 11 h 06, la conseillère Sarah Normandeau a quitté la réunion.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-366

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 11 h 22.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de soirée

Réunion ordinaire de journée

Le 24 juin 2026 à 18 h

Le 8 juillet 2026 à 9 h

Original signé par :

Richard Pelletier
préfet

Original signé par :

Shelley Jensen, CMMA
directrice générale